

mais je crois que, pour ce qui nous concerne actuellement, un régime semblable à celui de l'Ontario serait satisfaisant et acceptable à la majorité des gens; je ne dirai pas à tous, car il y en aura toujours qui prétendront que tout régime est mal administré. Tout simplement, je crois que le régime de l'Ontario est convenable, qu'il fonctionne bien et qu'à mon avis le gouvernement fédéral pourrait facilement en supporter les frais à partir du 1^{er} juillet 1967.

De la même façon, le gouvernement pourrait supporter les frais de plusieurs autres programmes, en payant les primes des nécessiteux et des personnes à revenu modique. Il pourrait le faire sans bouleverser l'économie comme le régime à l'étude sera porté à le faire, au dire du gouvernement lui-même. J'offre une solution de rechange réalisable, mais je reconnais que le député et moi parlons de principes différents. Je n'hésite pas à le dire, ceux qui peuvent payer leurs primes devraient, selon moi, pouvoir s'adresser ailleurs et non pas recourir au régime du gouvernement.

● (4.10 p.m.)

M. Knowles: Le député me permettrait-il une autre question? Nous professons des théories divergentes, mais je tiens à aller au fond de la question. Comment parvient-il à concilier sa désapprobation de l'évaluation des moyens et son appui d'une proposition selon laquelle une personne doit faire état de sa pauvreté pour obtenir gratuitement l'assurance frais médicaux?

M. Aiken: Il ne fait que déclarer son revenu. Si ce dernier n'est pas imposable, le fait est alors déclaré et accepté.

M. Knowles: Il s'agit bien alors de pauvreté.

M. Aiken: Je n'en crois rien. En fait, il y a, je crois, beaucoup de gens qui ne paient pas d'impôt et qui ne devraient pas avoir d'exemption, mais c'est pêcher par excès. Il se peut qu'ils soient assujettis à l'impôt, mais ils ne déclarent pas leur revenu. Tel est néanmoins le principe: leur déclaration d'impôt décide de leur qualification.

Je n'ai pas d'objection particulière contre ce système. Je l'ai vu fonctionner, sinon je serais en train de parler de quelque chose que je ne connaîtrais pas. Je le répète, je l'ai vu fonctionner et personne, que je sache, ne s'est plaint qu'un représentant du gouvernement est venu lui demander combien il dépense pour entretenir sa femme et ses enfants, quels sont ses revenus additionnels et ainsi de suite. Il ne s'agit pas d'un régime de ce genre.

Selon moi, si les habitants de la Saskatchewan désirent le genre de programme que préconise le député, c'est-à-dire un programme universel, alors, très bien, le gouvernement fédéral devrait l'appuyer. Je ne m'y oppose pas, puisque ce programme pourvoit aux besoins des nécessiteux et des économiquement faibles. Si la Saskatchewan veut ce genre de régime, si l'Assemblée législative provinciale l'a adopté et si la population l'a accepté, alors très bien, le gouvernement fédéral devrait l'appuyer.

De même, si les Ontariens sont satisfaits du programme que leur offre leur province, le gouvernement fédéral devrait l'appuyer. Si les gens d'Alberta et de Colombie-Britannique sont satisfaits des régimes que leurs provinces ont adoptés, le gouvernement fédéral devrait dire: «A la bonne heure, ce sont vos régimes et nous les appuierons.» Je prétends que le gouvernement fédéral ne devrait pas dire: «Peu nous chaut ce que vous voulez dans les provinces. Tel est le programme que nous estimons convenir et nous ne vous aiderons financièrement que si vous l'adoptez.»

Mon objection se fonde sur des points d'ordre constitutionnel. Le gouvernement fédéral considère les provinces de haut et leur dit: «Ce domaine vous appartient. Nous savons que cela ne nous regarde pas, mais nous ne vous donnerons de l'argent que si vous répondez à nos normes.» Je ne plaiderai pas contre un régime universel, si telle ou telle province désire mettre en vigueur un programme de ce genre, mais le gouvernement fédéral n'a pas à s'en mêler.

J'ai consacré à ce sujet un peu plus de temps que je n'avais prévu, monsieur l'Orateur, mais je voudrais toucher à une autre question avant de me rasseoir. Tôt ou tard, à moins que l'amendement soit adopté, il nous faudra nous prononcer sur la deuxième lecture du projet de loi. Je dois reconnaître que mon attitude sur le vote à l'étape de la deuxième lecture a changé du tout au tout depuis mon expérience au sujet du bill sur le régime de pensions du Canada. A l'époque, le premier ministre (M. Pearson) avait envoyé aux députés et à la population des lettres, dont j'ai demandé le dépôt et qui ont été déposées—il y en avait une douzaine environ—pour donner l'assurance qu'une fois le régime de pensions du Canada adopté en principe, le gouvernement serait heureux d'accueillir les instances de la population et de modifier le régime selon les recommandations du comité mixte spécial. C'était une offre fort magnanime: «Adoptez le bill en deuxième lecture, après quoi vous pourrez faire ce que bon vous semble du régime.»